		LA PÉRIODE DE MIS	SE EN SITUATI	ON EN MIL	IEU PROFESSION	INEL	
La période est p	révue du : 🔃 📋	<u> </u>		⊥_l soit	heures.		
Renouvellement	t? Oui	Non - Si oui, n° de la convention	on initiale :				
		adresse de la structure d'accueil					
		tuation en milieu professionnel :					
Découvrir ur		cteur d'activité CONFIÉES – (Initier une déma		nt
	ées et objectifs a			[Détail des activités et co	onditions de mise er	n œuvre en annexe
Organisation d	e la période dan	s la structure d'accueil					
Lundi :	de	à et de	à	Vendredi :	de à	et de	à
Mardi :		à et de					
Mercredi :		à et de					
Jeudi :		à et de					
		de protection individuelle : C révention : Oui Non. S					
Obligations des		eventionOuinon. c	or our, preciser				
Informer le c Auto évalue La structure d'accu tion, à l'accompagi Désigner un Ne pas faire d'un salarié e S'assurer qi présence de l Etre couvert Mettre en c Prévenir dè situation en Donner acco Libérer, à la La structure d'accu Intervenir, à Informer san professionnel Réaliser le b L'organisme presc Analyser la que de la stru Procéder à	conseiller référent et r'iapport de la périoteil s'engage à prendrer afin de lui perme e personne chargée exécuter au bénéfic n cas d'absence ou ue la mise en situat nuit, au repos quotic par une assurance exevre toutes les dis de sécurité applicab es connaissance de milleu professionnes aux moyens de trademande de la structure d'acqueil i l'organisme ou de trajet qui lui soilan / évaluation de ripteur s'engage, à pertinence de la pércture d'accueil ; la déclaration dans rs qu'il couvre le risc	riode de mise en situation en milieu p les 48 heures de tout accident de trav que AT/MP.	ressionnel dans la con- ssaires en vue de permon socioprofessionnelle uider et d'évaluer le bé nt à un poste de travail ; vail ; les règles applicables s; de validité tant à l'ence conformer aux articles l'ensemble des EPI né l'heures, la structure -structure d'accueil; aire chaque fois que cu érent, à assurer la misse e au travers de visites de e palarié, l'employeur de opériode; s, le cas échéant, à l'o professionnel proposée	struction de son ettre au bénéficia e attendus, et not néficiaire pendar permanent, à un se à ses salariés pontre de tiers que R.4141-3-1 et se decessaires; d'accompagner ela s'avère néces e en œuvre de la et d'entretiens so culté pouvant su e ce dernier, de t rganisme prescrie e et d'en définir ce et d'en définir ce	parcours d'insertion sociop ire d'exercer les activités e amment à : It la période de mise en situ accroissement temporaire d our ce qui a trait aux duré e sur des biens de la struct uivants du code du travail ment de tout accident sur ssaire. période de mise en situati us toute forme; venir pendant la période d out accident survenant au opteur les objectifs adaptés aux b	rofessionnelle. I tâches telles que défir uation en milieu profess l'activité, à un emploi sa es quotidienne et heb ure d'accueil.; en matière d'information rvenant soit au cours on en milieu profession e mise en situation en cours ou sur le lieu de lesoins, possibilités et le	nies dans la présente conversionnel; aisonnier ou au remplacemer domadaire de présence, à l'on des salariés sur les règle ou sur le lieu de la mise e mel et notamment à : milieu professionnel; la mise en situation en milie capacités tant du bénéficiair
Le (la) bén ou son représ (Signat	éficiaire entant légal	ait le : Lemployeur si le L'employeur si le bénéficiaire est salarié (Signature et cachet)	La structure (Signature et		L'organism prescripteu (Signature et ca	r m chet) l'org	acture d'accompagne- ent si différent de lanisme prescripteur lignature et cachet)
		: Bénéficiaire ou représentant légal / Exempla I / Exemplaire 5 : Prescripteur / Exemplaire 6 : \$		ent	Transmis à l' A	SP le :	

PMSMPX-0771 ASP 0771 12 16 PMSMP